

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 14 février 2025

Le Département du Puy-de-Dôme a réuni ses partenaires autour des 20 ans de la loi Handicap de 2005 :

« Ne regardons pas seulement tout le chemin parcouru, continuons d'avancer pour transformer les promesses d'hier en réalités pour aujourd'hui et pour demain. »

Le 11 février 2025, Martine BONY, Vice-présidente du Conseil départemental en charge du handicap, a célébré, avec tous les partenaires de la collectivité, les 20 ans de la loi handicap autour d'une conférence, en présence de représentants de l'ARS, de la Préfecture et de la MDPH. Cette loi de 2005, en plus de la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées, a marqué un tournant dans la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap en France. La conférence organisée par le Département a été un moment fort pour échanger avec un public venu nombreux sur les progrès accomplis et les défis de l'inclusion des personnes handicapées, animé par Julie SOUSTRE, philosophe. Comme l'a rappelé Martine Bony : « Ne regardons pas seulement tout le chemin parcouru, continuons d'avancer pour transformer les promesses d'hier en réalités pour aujourd'hui et pour demain. »

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dite « loi handicap » adoptée en 2005 sous la présidence de Jacques CHIRAC, fixe l'obligation d'accessibilité pour les établissements recevant du public (ERP) mais aussi pour les transports, les logements, les établissements scolaires. Véritable révolution de la politique du handicap, cette loi renonce à une approche strictement médicale du handicap et vise à faciliter le maintien en milieu ordinaire, la loi handicap est considérée comme une refondation de la politique du handicap. Réformant la loi du 30 juin 1975, la loi du 11 février 2005 met en avant 5 objectifs : la création d'un droit à la compensation, l'intégration scolaire, l'insertion professionnelle, l'accessibilité universelle des établissements recevant du public et des transports, la simplification administrative avec la création des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Ces guichets uniques que sont les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) créées par la loi de 2005 visent à rassembler au sein d'une seule structure tous les acteurs de la prise en charge du handicap qui étaient jusqu'alors dispersés (COTOREP pour les adultes, CDES / commission d'éducation spéciale pour les enfants, et SVA / service pour la vie autonome).

Comme l'a rappelé Martine Bony, « cette loi était ambitieuse portée par une promesse forte d'inclusion. C'était un moment d'histoire. Aujourd'hui, de réelles avancées ont été faites et il reste de nombreux défis. Ne regardons pas seulement tout le



chemin parcouru, continuons d'avancer pour transformer les promesses d'hier en réalités pour aujourd'hui et pour demain ».

Responsable de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 63, en lien avec laquelle le Département a ouvert 6 Relais autonomie qui permettent aux personnes en situation de handicap de bénéficier des démarches personnalisées et de proximité qui étaient jusque-là proposées par les CLIC aux personnes âgées), financeur des établissements médico-sociaux et de la prestation de compensation du handicap (PCH), le Département agit et innove au quotidien pour une société plus inclusive en développant des réponses de proximité pour tous sur tous les territoires.

- ⇒ **En 2024, 106 M € ont été votés par le Département pour le handicap : un budget ambitieux conformément aux résolutions prises dans le cadre de l'axe 2 du Plan stratégique départemental « Aux côtés des Puydômois à tous les âges de la vie ».**
- ⇒ **Parmi ces 106 M € : 74 M€ pour les établissements et services médico-sociaux, et 24,2 M € pour la prestation de compensation du handicap (PCH) - 3 900 Puydômois bénéficiaires.**

Le programme :

- **Conférence « 20 ans de la loi handicap : enjeux et perspectives éthiques »**

📅 11 février 2025, de 16h à 18h

🎤 Julie SOUSTRE, philosophe

📍 Hôtel de Région – salle d'assemblée

A l'occasion des 20 ans de la loi, la philosophe Julie SOUSTRE, spécialiste dans les questions éthiques liées au travail social et à la santé. Titulaire d'un Master en philosophie, spécialité « vie humaine et médecine », elle est également formatrice en Institut de Formation des Soins Infirmiers (IFSI) et dans des écoles de travail social. Elle participe également à divers comité d'éthique en Région Auvergne Rhône Alpes. Elle interviendra pour mettre en perspective les avancées et les défis de cette législation.

- **Exposition « Handi Cap ou pas Cap' ? »**

📅 Du 3 février au 7 mars 2025

📍 Hall Vaucanson – MDPH 63 (11 rue Vaucanson à Clermont-Ferrand)

Cette exposition immersive plonge les visiteurs au cœur des enjeux, problématiques, défis et perspectives autour du handicap, à travers des panneaux de présentation ludiques. Cette exposition est réalisée est prêté par la ville d'Issoire.

- **Exposition « Different is Beautiful 2.0 »**

📅 Du 11 février au 10 mars 2025

📍 Hall pour tous – Hôtel du Département (24 rue Saint-Esprit à Clermont-Ferrand)

A travers une série de portraits et de témoignages, cette exposition photos est réalisée par l'artiste Francesca Clayton, une artiste anglaise installée en France depuis 2001, spécialisée dans les portraits thérapeutiques aidant les personnes porteuses d'un handicap à renforcer leur confiance en eux à travers la photographie. L'exposition « Different is Beautiful 2.0 » vise à changer le regard de la société sur le handicap en mettant en lumière la diversité et la beauté de chaque personne en situation de handicap.

- **Animations de sensibilisation**

📅 Du 24 février au 8 mars 2025

📍 Hall pour tous – Hôtel du Département (24 rue Saint-Esprit à Clermont-Ferrand)

Pendant les vacances d'hiver, le thème des animations dans le hall pour tous sera le handicap.



Des activités de sensibilisation à destination du jeune public seront proposées durant cette période. Des intervenants tels que SENSAS, Atelier Cook, ou encore l'association Leevoirien viendront proposer leurs activités, également adaptées aux enfants en situation de handicap. Le jeune public aura l'occasion de découvrir les différents types de handicap à travers des activités de lecture, des expériences immersives, des activités culinaires, ou encore des escapes game.

Info +

En bref, quelques actions du Conseil départemental pour le handicap :

- La collectivité a signé en 2020 une **convention d'engagement avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP)**
- Le Département a organisé son premier **forum de sensibilisation** au handicap en novembre 2023
- Plus de **30 structures du Département** ont bénéficié d'un soutien financier de la collectivité pour leurs projets en direction du handicap
- Le Département soutient les **projets de certaines intercommunalités (EPCI) en direction des EHPAD** dont certains résidents sont en fauteuil.
- Le Département accompagne les prestataires touristiques dans leur démarche d'accessibilité dans le cadre de la marque d'État **Tourisme & Handicap** et contribue ainsi au développement d'une offre adaptée. Ce travail, réalisé en partenariat avec l'Association des malades et handicapés (AMH), a pour objectif de sensibiliser les professionnels du tourisme à accueillir tous les publics mais aussi d'identifier les équipements et les sites touristiques accessibles aux personnes en situation de handicap (auditif, mental, moteur, visuel). Aujourd'hui, **avec plus de 80 sites labellisés Tourisme & Handicap, le Puy-de-Dôme est le premier département de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en termes de nombre de sites labellisés**. Ces sites sont des hébergements, des restaurants mais aussi des offices de tourisme, lieux de visite ou encore sites de loisirs (zones de baignade de plein air, sentiers, pontons de pêche, balades en attelage...)
- **Le musée départemental de la Céramique** à Lezoux a été le premier établissement labellisé « Musée de France » en Auvergne, en 2009, pour l'ensemble des quatre familles de handicap (moteur, mental, auditif et visuel). Il est également lauréat des « Trophées de l'Accessibilité 2015 » dans la catégorie Tourisme et handicap et a remporté le premier prix « Patrimoines pour tous 2015 », attribué par le ministère de la Culture et de la Communication. Afin de permettre à ce public, souvent éloigné de la culture et ses lieux de diffusion, de bénéficier de l'offre culturelle, le musée propose une offre de médiation culturelle adaptée, en adaptant ses interventions et en prenant en compte les capacités de chacun. En moyenne, plus de 15 groupes de personnes en situation de handicap sont accueillis chaque année et bénéficient de visites et/ou ateliers de médiations sur-mesure.
- **Pour les sites archéologiques du plateau de Gergovie, de Corent et du temple de Mercure** au sommet du puy de Dôme, des visites audio-guidées ont été conçues et mises à disposition sur le site HandiVisite, 1ère application gratuite qui facilite l'accès à la culture pour tous les publics. À Gergovie, des parkings ont été créés avec la mise en place d'emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite (PMR). Des toilettes sèches ont été installées sur le parking principal avec la mise en place d'un dépose-minute, d'un cheminement en dalle de basalte et d'une cabine adaptée aux PMR. En 2023, une quinzaine de jeunes



déficients visuels avec 5 accompagnateurs du Centre de rééducation pour déficients visuels de Clermont-Ferrand ont été accueillis à l'Espace muséographique du temple de Mercure dans le cadre d'une visite adaptée.

- Chaque année, **le Département organise une Semaine olympique et paralympique dans les collèges**. Les animations sont réalisées par des associations handisports (cécifoot, basket fauteuil, rugby fauteuil, volley assis...). Un partenariat avec le Comité départemental handisport permet également de mener des animations paralympiques pour tous publics lors de la Journée olympique et paralympique du 23 juin. Le Département a soutenu également le Comité départemental Handisport au titre des manifestations sportives de grande envergure en 2023 pour le Cécitour, ainsi que le Club Arverne Handisport pour la Coupe de France de Torball. La collectivité aide également de nombreuses autres associations sportives du territoire pour l'achat de matériels et équipements adaptés.
- **Les médiathèques du département mettent en place des actions destinées aux publics empêchés de lire**, notamment à travers le projet « Daisy et Cie : Lire autrement dans vos bibliothèques », porté par l'association Valentin Haüy depuis 2019, qui permet aux médiathèques de proposer des collections adaptées pour les personnes empêchées de lire du fait d'un handicap. Elles permettent également de participer aux formations « *L'édition jeunesse adaptée au DYS* » et « *Raconter en gestes et mimes* ». Enfin, elles collaborent avec l'ESAT de Romagnat.
- Dans le cadre du **Budget écologique et citoyen (BEC)** du Puy-de-Dôme, en 2021, une joëlette et une voile biplace adaptées ont été financées afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de faire du parapente. Le BEC a également bénéficié au projet porté par l'association Alteris consistant en l'acquisition de vélos pour les enfants concernés par le handicap mental, psychique ou cognitif.
- **Déploiement en 2024 de *Ma Boussole Aidant***, un dispositif mis en place par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour **accompagner et soutenir les aidants familiaux et professionnels**. Cette plateforme propose des ressources, des conseils et une orientation personnalisée afin de répondre aux besoins des aidants qui accompagnent des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. (<https://aidants.puy-de-dome.fr/>).

La MDPH, qu'est-ce que c'est ?

La Maison départementale des personnes handicapées est **l'interlocuteur privilégié pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants**. Ses missions :

- Accueillir, informer, écouter, accompagner
- Évaluer les besoins des usagers
- Attribuer des prestations
- Suivi des décisions, médiation et conciliation
- Expertise technique pour les acteurs des territoires.

Rien qu'en 2024, ce sont :

- 15 896 dossiers de demandes déposés correspondant à 36 314 demandes
- 31 657 décisions prises par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
- 49 375 Puydômois en situation de handicap bénéficiant de droits ouverts au 31 décembre 2024.

CONTACT MDPH 63 :

11 rue Vaucanson à Clermont-Ferrand, Tél. : 04 73 74 51 20, mdph.puy-de-dome.fr